

poire pour la soir. Ce mot a tellement de succès que les députés courent à la buvette... Mais M. Trouillot ne veut pas laisser le... du discours de M. Pichon, et il a été... députés que s'ils suppriment le privilège... devant une telle menace, la Chambre... prend pour elle-même à demain.

### LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINEURS

(De notre correspondant particulier)

#### Troisième journée

Paris, le 5 juin 1895.

Séance du matin

La séance est ouverte à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Woods, député au Parlement anglais, représentant les mineurs d'Écosse, et d'abord l'ordre du jour est lu. Le président fait part au Congrès d'une triste nouvelle qui vient de lui parvenir.

#### L'Accident des mines d'Écosse

Un terrible accident vient de se produire dans une mine d'Écosse et 9 travailleurs y ont trouvé la mort.

Déjà, l'année dernière, au cours du Congrès, on avait eu une semblable catastrophe à Angleterre, et cette fois-ci la lugubre série semble vouloir continuer.

Le président donne la parole au citoyen Smellie, président de la fédération des mineurs d'Écosse, pour donner les détails sur la catastrophe, et lire un rapport de condoléances qu'il propose au Congrès de ratifier.

Le citoyen Smellie se lève, et fait d'une voix émue l'histoire de l'accident. Le citoyen Whir, dit-il, qui devrait être au Congrès aujourd'hui à du rester sur les lieux pour faire une enquête et sauvegarder les intérêts des familles des malheureuses victimes. Smellie explique qu'il y a deux puits pour descendre la mine, un de monté, un de descente. On a vu de la fumée sortir du puits de monté, on s'est enquis de ce qui le produisait et on s'est aperçu que le boirage était feu.

Immédiatement on a donné l'ordre de faire remonter les mineurs; mais, par une incurie aussi inexplicable que coupable, au lieu de les faire sortir par le puits de descente qui est intact, on les a fait passer par le puits de monté, ce qui a entraîné la mort de plusieurs mineurs. Deux autres mineurs étaient déjà morts dans le fond, portant à neuf le nombre des victimes. Sur les neuf, huit sont mariés, qui laissent par conséquent huit veuves et quarante enfants. Smellie ajoute que la Fédération des mineurs s'est décidée à tenter un procès aux propriétaires de la mine.

C'est le citoyen Haslam qui donne lecture de l'adresse de condoléances. Il explique qu'en Angleterre, lorsque se produit un semblable accident, un jury est chargé de faire une enquête publique dont tous les détails sont débattus en public. En Écosse, il n'en est pas ainsi, l'enquête est secrète et le gouvernement seul en connaît le résultat. C'est pourquoi l'adresse a été rédigée dans les termes que l'on va lire.

Le Congrès décide de causer la mort de 9 mineurs, il envoie l'expression de ses condoléances aux familles des victimes et espère qu'une enquête publique sera faite sur cet accident.

Le citoyen Mayer, au nom de la délégation allemande, appuie chaudement l'adresse de condoléances, disant qu'en Allemagne, les accidents sont très fréquents.

Notre ami Lamendin, au nom de la délégation française, envoie un salut douloureux aux victimes et exprime le vœu que l'on demande aux pouvoirs publics de tous les pays de forcer les patrons à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs. L'adresse est votée à l'unanimité.

### L'ORDRE DU JOUR

#### Le système Lévy

Le président demande que l'on reprenne la suite de l'ordre du jour, et souhaite que l'amendement déposé par la délégation britannique, et qui tend à renvoyer au Comité international le projet Lévy, vienne immédiatement en discussion, et puisque c'est au tour des Anglais à prendre la parole, il invite le citoyen Wilson à développer ses arguments.

#### Discours de Wilson

Le citoyen Wilson a surtout employé l'ironie pour combattre le projet Lévy, se servant quelquefois des raisons du citoyen Moller, mais insistant surtout sur le caractère impraticable du système. Il débute en disant que la question qui figure à l'ordre du jour imprimé, est définie d'une façon un peu vague, mais la discussion est venue mettre un peu de lumière dans les intentions des auteurs du projet.

Il lui a semblé que deux opinions bien distinctes se sont manifestées, à propos du système Lévy, l'un jugeant le projet d'une complexité redoutable et sa réalisation pour ainsi dire impossible; l'autre, celle du citoyen Delaisseau et de ses collègues, pensant au contraire qu'il suffirait de créer un comité qui en 3 ou 6 heures de séance résoudra la question. L'orateur souhaite, sans l'espérer, que ce comité ait une semblable facilité, car ce serait vraiment le sauveur de l'humanité.

C'est, il le répète, un idéal que depuis quarante années et plus, il aspire à voir se réaliser.

Mais les auteurs de la proposition sont-ils bien certains, d'avoir trouvé le moyen pratique de résoudre la question? Il ne le croit pas, tout en le regrettant. Il y a de bien nombreuses années qu'il est dans la lutte, de trop nombreuses, à son gré, puis que cela ne le rassure pas, et d'autre plus de 25 ans qu'il représente les mineurs, il lui a été bien souvent donné de voir des espais de conciliation entre patrons et ouvriers mais toujours sans résultat.

Il ne pense donc pas que 14 jours de négociation aux patrons puissent suffire à amener une augmentation de 50 0/0 des salaires. Il partage, sur ce point, complètement l'avis de la délégation allemande. Il faudrait une telle discipline chez tous les ouvriers mineurs, qu'il faudrait pour arriver seulement à cette discipline, un grand nombre d'années. Et même en admettant que cette discipline puisse se produire, il n'est pas démontré que les mineurs puissent avoir gain de cause.

Ces discours, qui avaient été fréquemment interrompus par les éclats de rire des Anglais, qui proviennent ainsi qu'ils en donnent l'avis, ont été interrompus par les applaudissements de la délégation britannique, quand le citoyen Wilson se rassit.

#### Discours de Smellie

Le citoyen Smellie se lève à son tour pour appuyer l'amendement de la délégation britannique et par conséquent combattre le système Lévy. L'orateur débute

en disant qu'il est compréhensible que les auteurs de la proposition soient aveuglés par les avantages apparents du projet, au point de ne pas saisir l'immense difficulté de sa réalisation.

Le système capitaliste dit-il, est basé sur la concurrence, ce qui est la mort des ouvriers, mais bien souvent la vie des capitalistes. Ce ne sont ni les ouvriers, ni les consommateurs qui régissent l'extraction et le commerce du charbon. Ce sont les capitalistes seuls, et qui n'ont d'autre but que de grossir de mensongement leurs bénéfices. Le ter de voir des ouvriers est de se concilier les sympathies du public. Alors que les capitalistes ne s'occupent nullement du public, puisqu'ils n'ont en vue que leur intérêt personnel, on ne peut donc songer à créer une entente entre patrons et ouvriers. Si le prix de vente du charbon augmente, ce ne sont pas les ouvriers, mais les patrons qui en retirent le bénéfice. Ce n'est pas un arrangement international qui supprimera la concurrence.

Il ne faut pas se le dissimuler, le problème est ardu et difficile. En Angleterre, quand les patrons décident de laisser les salaires, les ouvriers doivent se soumettre à la réduction. Mais un danger apparaît, bien plus redoutable, le Japon, dont tout le monde est unanime à reconnaître la production, production qui exige des frais moins élevés que pour les nations représentées au Congrès.

S'il faut alors unifier internationalement les salaires, ce n'est pas l'augmentation de 50 0/0 prévue par le système Lévy, mais une diminution de 50 0/0 puisque les Japonais sont payés moitié moins. Avant de vouloir régler les salaires, il faut très minutieusement s'enquérir des moyens de vivre de chaque nation. L'orateur conclut donc au renvoi de la question devant le Comité international qui prendra la parole au Congrès.

L'orateur se rassit vivement félicité. Le citoyen Moller cède son tour à notre ami Basly qui prononce le discours suivant:

### Discours de Basly

Rarement notre ami avait été aussi bien inspiré, sa parole chaude, les arguments serrés dont il a appuyé sa thèse, ont produit la meilleure impression même sur ceux des délégués qui professaient une opinion différente. Je ne me fais pas illusion, dit-il, sur le sort réservé à notre projet.

Ce système d'ajournement que préconise l'amendement de la délégation britannique nous a déjà été opposé au dernier congrès; la question revient aujourd'hui et l'on voudrait encore la renvoyer à l'année prochaine, ce qui paraîtrait dénier l'intention de ne pas abandonner l'objet que le système Lévy est d'une application difficile et on prétend que nous exagérons les effets de la surproduction et cependant j'ai, sous les yeux, un rapport de M. Burt, membre de la délégation anglaise, où il démontre péremptoirement que la valeur de la houille a une répercussion immédiate sur les salaires.

Je suis parfaitement, comme tous ceux qui s'intéressent aux questions mineures, quelle est la réaction des capitalistes en général et des patrons de mines en particulier, et d'ailleurs le prix des actions des exploitations minières suffit à nous déclarer sur ce point, si ce n'était fait de puis longtemps.

En effet, voici les modifications que nous pouvons constater dans le prix des actions en comparant les prix d'origine avec les cours actuels.

Les. fondes	en 1855 à 300 vau	22.100 fr.
Bully-Grenay	— 1851 à 4.000 —	12.000 fr.
Brussy	— 1852 à 400 —	14.700 fr.
Courrières	— 1853 à 350 —	42.000 fr.
Noux	— 1843 à 1.000 —	17.250 fr.

Il est bien évident pour tous que ces bénéfices considérables, au point d'être scandaleux, ne peuvent être réalisés que par les seuls travailleurs, et je suis, sur ce point, pleinement d'accord avec le citoyen Moller.

Cependant, s'en suit-il que la surproduction ne cause pas aussi, et dans une large mesure, cette baisse de salaires dont souffrent les mineurs? On ne pourrait pas le soutenir sérieusement. D'autant plus que l'expérience vient à notre aide pour établir le bien-fondé de notre thèse.

Est-ce que la crise qui a duré de 1875 à 1880, et qui a eu pour résultat une hausse considérable du prix de la houille, n'a pas eu comme effet une augmentation des salaires?

Examinez, avec soin, la production de la houille dans les divers pays, et remarquez le jeu de la surproduction.

Je vais vous donner lecture de la production et de la consommation de chaque pays avec la balance par exportation ou importation.

Belgique	Tonnes
Production	19.410.000
Consommation locale	14.711.000
Importation	1.818.000
Exportation	6.517.000
Grande-Bretagne	Tonnes
Production	104.326.000
Consommation locale	125.865.000
Importé chez elle	26.000
Exporté	37.489.000
France	Tonnes
Production	25.250.000
Consommation	34.852.000
Exportation	1.872.000
Importation	11.174.000
Allemagne	Tonnes
Production	73.852.000
Consommation	67.311.000
Importation	5.369.000
Exportation	11.910.000

Oh! je comprends parfaitement que l'Angleterre ait quelques scrupules à réduire la production. Les 38 millions de tonnes, qu'elle exporte tous les ans, la porte naturellement à envisager la réglementation d'un tel peu sympathique. Mais je me permets d'attirer l'attention des délégués anglais sur un travail émanant de savants français, la Compagnie des ingénieurs civils, et qui établit très scientifiquement, que tôt ou tard, on arrivera à un maximum de production que la nature même viendra limiter.

Soyons-nous donc attendre que nous soyons créés par la nature, quand il est de notre intérêt immédiat de régler cette production, à laquelle est indissolublement lié le bien-être des mineurs? Si nous attendons que la nature accomplisse son œuvre, il sera trop tard pour les malheureux qui passent leur vie sous terre; la concurrence précipitera la baisse des salaires.

Il se peut que le projet ne soit pas réalisable demain, mais est-ce une raison pour l'ajourner indéfiniment? Il faut s'organiser, le fait est associé, pour l'augmentation des salaires. Le moment actuel peut être traduit par cette phrase de Jules Guesde: C'est la crise du trop de tout. Le règlement de la production s'impose, vous l'avez compris.

Il est bien évident que le tempérament ne sont pas les mêmes, de même que les moyens de revendication; les Anglais ont des comités de conciliation, d'accord avec les patrons, et quand elle paraît justifiée, les mineurs acceptent une diminution de salaire. En France ces moyens sont impraticables, l'arbitrage est toujours repoussé par les patrons, amis Basly, Burt, et d'autres.

En Angleterre, les ministres même interviennent au Parlement, en faveur des mineurs. En France, le gouvernement n'intervient dans les conflits entre ouvriers et patrons, que pour mettre les troupes à la disposition des compagnies, et au besoin pour faciliter les patrons, comme cela s'est présenté trop souvent.

Le citoyen Smellie s'oppose au système Lévy; mais nous nous sommes convaincus qu'il sera beaucoup plus long de le réaliser que le système que nous vous proposons. Du reste nous avons, avec Jaurès, déposé un projet de loi dans la Chambre.

Nous sommes persuadés que seul le règlement de la production est capable d'entraîner la baisse des salaires. On ne peut donc s'écarter purement et simplement de notre projet, qui paraît d'une difficulté insurmontable, il faut le modifier et non le repousser.

(Une salve d'applaudissements a accueilli cette péroration de notre ami.)

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

Les membres du Congrès international reprennent leurs travaux à 2 heures de l'après-midi.

Le citoyen Whitefield prend la parole pour résumer le débat, se qu'il fait, avec un réel talent.

### LE VOTE

#### sur le système Lévy

On procède ensuite au vote sur l'amendement tendant à renvoyer au Comité international le projet de réglementation de la production.

Les Français et les Belges se prononcent contre, les Anglais et les Allemands pour.

Anglais et allemands pour le renvoi: 207,300.

Français et Belges, contre. 212.000.

### LA JOURNÉE DE 8 HEURES

L'ordre du jour porte ensuite la question de la journée de 8 heures.

#### Proposition Basly

Voici les résolutions proposées par notre ami Basly sur la journée de huit heures:

La durée de la journée d'ouvrier dans les travaux souterrains ne pourra, sauf le cas de réparations urgentes pour la sécurité des ouvriers, excéder huit heures, de la descente dans les puits à la remontée.

Ce texte est celui de l'article 1er de la proposition de loi déposée sur le bureau de la Chambre par nos amis Basly, Burt, et Jules Guesde, Jaurès, Millerand, etc.

A l'appui de sa proposition, Basly rappelle les décisions des derniers congrès et notamment du congrès international de Paris de 1891, qui se prononça à l'unanimité pour la réduction légale de la journée de travail des mineurs à un maximum de 8 heures. Cette réforme s'impose, au point de vue de l'intérêt national et au point de vue de la santé ouvrière.

Basly fait, en outre, remarquer que quand on demande la journée de 8 heures, il ne s'agit pas d'imposer huit heures de travail à tous les mineurs; il s'agit seulement de déterminer un maximum légal au-dessus duquel il sera interdit aux employeurs de faire travailler les ouvriers.

#### Discours d'Abraham

Le citoyen Abraham, délégué du pays de Galles du sud, se séparant sur ce point des autres délégués anglais, appuie la proposition Basly. Il réclame la journée de 8 heures, non pas obtenue par l'intervention syndicale, mais proclamée par une loi.

Il montre ensuite la situation faite aux mineurs qu'il représente. Plus l'on va et plus les ouvriers mineurs ont à subir la concurrence qui leur est faite par de nouveaux venus, anciens travailleurs agricoles, qui sont d'abord employés aux travaux de la surface, mais qui sont peu à peu employés aux travaux du fond. A cette situation grosse de conséquences pour le prolétariat ouvrier, il faut immédiatement opposer un remède. Seule la loi, l'intervention légale peut apporter un remède efficace.

#### Discours de Cowey

Le citoyen Cowey, député de Midland, estime, lui aussi, que c'est par la loi que le travail doit être réglementé. Mais il croit que ce serait utopique et exagéré, de réclamer la journée de huit heures pour les ouvriers travaillant à la surface (c'est là le but de la proposition française) et qu'on doit se borner à la réclamer pour les ouvriers du fond.

Le citoyen Bailey (anglais) appuie la proposition et les arguments du précédent orateur.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est ensuite levée à cinq heures et demie.

Bunte est nommé président pour demain.

P. S. — A l'ouverture de la séance de l'après-midi, le citoyen Moller, député au Reichstag, a protesté contre les paroles que lui prête le Petit Journal, dans son compte-rendu. Protestation appuyée du reste par tous les délégués. Le Petit Journal prétendait en effet que le citoyen Moller avait préconisé une grève internationale des mineurs. Comme elle le nierait, le citoyen Moller a qualifié de perdition, cette déloyale interprétation.

### ÉTRANGER

#### ESPAGNE

### L'ATTENTAT DE MADRID

Exécution du capitaine Clavijo

Madrid, 5 juin. — Le capitaine Clavijo auteur de la tentative d'assassinat contre le gouverneur de Madrid, le général Primo Rivera et accomplie dans les circonstances que nous avons relatées, a passé hier en Conseil de guerre, dans la prison militaire.

Le capitaine a déclaré qu'il avait été persécuté par le général-gouverneur. Il a rappelé les nombreux poursuivies judiciaires intentées contre lui; les retards apportés au paiement de sa solde, la véritable misère à laquelle il fut réduit, devant re-

courir continuellement à la générosité de ses amis.

L'accusateur réclame la peine de mort, l'accusé ayant attaqué un de ses supérieurs.

Le défenseur nous a fait remarquer que le capitaine fut mis deux fois en observation pour cause de folie. Il relate ses brillants états de service, son grade de capitaine assigné sur le champ de bataille. Il fait appel aux sentiments de pitié que l'on doit avoir pour les habitants de l'autour de l'attentat, vains efforts.

L'arrêt d'exécution a été ensuite prononcé, mais la sentence en a été rendue en audience secrète.

Peu après, la sentence de mort était complotée, on fixait l'heure de l'exécution à cinq heures du matin et l'ordre était donné aux troupes devant assister de se ranger dès quatre heures.

#### Les derniers moments

A partir de quatre heures, une foule nombreuse et impatientement attendait au dehors de la prison la sortie du cortège.

À quatre heures et demie, l'évêque Sion entra dans la prison. Il fut conduit auprès du condamné. Celui-ci était calme et s'entretenait avec l'aumônier.

La voiture cellulaire est arrivée à cinq heures, escortée d'une compagnie d'infanterie.

Au dehors, la foule devient de plus en plus impatiente.

À l'intérieur de la prison, le condamné, toujours très maître de lui, dit adieu à ses parents et à ses amis.

À sept heures et quart, le cortège apparaît. Clavijo, souriant, fume une cigarette. Lorsqu'il aperçoit la foule, il enlève sa casquette, salue le public qui applaudit.

Le cortège est composé de la façon suivante: d'abord le condamné, puis le directeur de la prison, un détachement de police, la voiture cellulaire et une compagnie de gendarmes qui ferme la marche.

La voiture cellulaire arrive à San-Ildoro sur le bord du Manzanares.

Le condamné est descendu à 8 heures et demie. Il est entouré par les troupes qui maintiennent la foule.

Le cortège pénètre dans le carré. Clavijo descend de voiture et est conduit à l'endroit où il va être fusillé. Le condamné lui-même le bandeau sur ses yeux et salue tout le monde. Le peloton d'exécution est placé en face du condamné.

L'officier commandant feu et à la première décharge le condamné tombe foudroyé à 8 heures.

Les deux coups de grôles sont tirés. Puis les troupes défilent devant le cadavre.

### CHRONIQUE ELECTORALE

#### LE CONGRÈS SENATORIAL OPPORTUNISTE

Il s'étaient deux cents délégués opportunistes, parait-il, dans ce Congrès. Mais nous n'avons pu en compter que quelques-uns. Quelques sénateurs, cinq ou six députés, des conseillers généraux et d'arrondissement, et des conseillers municipaux, s'étaient réunis mercredi après-midi, salle du Conservatoire, pour acclamer uniquement et simplement le candidat des Cambes.

C'est d'abord M. Rigaut qui invite l'assemblée à constituer son bureau: l'inévitable Seydoux en est nommé le président avec, comme assesseurs, M. Alfred Girard, père conscript et Cogel, le vaillant et éminent député de Bouvines.

Hayez, le député de Douai pour une seule et unique législature, attache le grelot de la candidature Depreux. Maxime Leconte agit à son tour, tant et plus, ce pauvre grelot qui tintait mal cependant aux oreilles d'opportunistes qui auraient préféré exactement les mêmes propositions.

Depreux! Qu'est-ce que c'est que Depreux! Un monsieur quelconque qui se déclare républicain parce qu'aujourd'hui tout le monde l'est!

En somme, qu'est-ce que cela signifie, ce Congrès, établi entre les différents arrondissements? Avec ce système-là, non congrès produit des Depreux comme candidats, au lieu d'avoir des hommes de réelle valeur.

Mais que dire, que penser de ce Mulat, conseiller général réactionnaire de Trélon qui fut conseiller par se faire parti de Mulatine a engagé la France!!!

C'est à croire vraiment qu'il ne savait pas où il mettait ses pieds.

Aussi, comme il fallait s'y attendre, Depreux, qui connaît les sentiments férocesment protectionnistes des délégués des campagnes, ne peut pas se faire parti de douane à l'excès, pour se faire applaudir et acclamer candidat par l'assemblée.

Mais comme M. Dron se met toujours du côté du manche, il n'a pas hésité un seul instant à plaider en faveur de la cause Gauche.

La candidature Depreux, mise au voix, est adoptée, comme on le savait d'avance, à l'unanimité.

MM. Largillière et Clément Durant qui représentent (???) le canton de Roubaix, ont été nommés votés pour M. Depreux.

Cette comédie n'a pas duré plus d'une demi-heure. C'était du reste tout le temps qu'elle devait durer puisque les délégués sénatoriaux n'avaient rien autre chose à faire qu'à voter pour le candidat qui leur était imposé.

A noter l'absence de M. Trystram, retenu au chevet de son fils mourant.

En somme, le parti opportuniste devient de plus en plus un parti de macchabètes.

### L'élection de la 4<sup>e</sup> Circonscription

Nous recevons la lettre suivante d'un groupe d'électeurs Armentières-rais:

Monsieur le Rédacteur.

Nous lisons dans le Recueil du Nord de ce matin que les opportunistes de Roubaix sont en train de contracter une alliance avec les cléricaux et les conservateurs pour battre les socialistes.

Bonduel ce qu'il pense de l'attitude de ses amis politiques de Roubaix, et nous désirons savoir ce qu'il fera à l'égard de l'alliance opportuniste-réactionnaire contractée contre les socialistes roubaixiens.

Nous demandons avant dimanche une réponse catégorique.

Un groupe d'électeurs socialistes.

La parole est au Progrès du Nord.

### Chronique Régionale

## LES FRAUDES

#### de Jeumont

#### Les faits de corruption

Nous écrivions l'autre jour à propos des fraudes de Jeumont que le préfet du Nord aurait dû accepter la démission de maire que M. Marchal avait eu l'audace de lui offrir, ou plutôt qu'il aurait dû le révoquer.

Après l'enquête que nous venons de faire dans cette commune, après les renseignements que nous avons recueillis auprès de nombreuses personnes qui furent les amis du grand escumeur, nous sommes convaincus que M. Vel-Du-Jour n'est hésié encore à prendre une décision.

Et les faits que nous avons recueillis sont tellement graves que nous ne pouvons les passer sous silence, parce que s'ils n'apportent rien de nouveau à l'affaire, ils la font néanmoins voir sous un autre jour, et chargent l'accusé d'un autre délit encore plus grave et que la loi punit très sévèrement.

Jusqu'ici aucun journal ne s'est encore fait l'écho de ces bruits quoiqu'ils soient connus de tous les habitants de Jeumont. Mais nous devrions nous en faire un devoir de plus longtemps cachés, décidés que nous sommes à lutter avec acharnement contre l'homme qui depuis plusieurs années a cherché à se créer des relations dans tous les services administratifs dont il pouvait dépendre et notamment dans le douane, à user de toutes les influences locales ou autres pour exercer en liberté son trafic de haut vol, — décidés que nous sommes à ne pas laisser étouffer une affaire qui a provoqué l'indignation de tout le pays et que le gouvernement n'a sans doute cherché à étouffer parce qu'elle aurait pu compromettre certains hauts personnages sur l'appui desquels il est obligé de compter.

Peu nous importe qu'aujourd'hui M. Marchal soit démasqué par ses amis; il nous faut attendre à ce que découvre le pot-aux-roses et penser que ceux qui s'étaient toujours prêtés à ses agréables invitations seraient les premiers à le lâcher, peut-être même à l'accuser.

Nous ne prétendons pas dire que tous ceux-là étaient au courant des affaires de M. Marchal, ce serait un erreur que de vouloir en faire ses complices; nous voulons seulement montrer à la suite de quelles ruses, de quels artifices le directeur de l'Agence en douane avait su les attirer à lui et comment aux accusations qui lui sont présentées sur lui vient s'en ajouter une autre et que la loi qualifie de corruption de fonctionnaires.

C'est ce que nous ferons dans un prochain article en publiant les détails inédits que nous venons de recueillir auprès de personnes de confiance, et nous espérons en relations avec M. Marchal avant la découverte du fameux pot-aux-roses.

L. F.

### Une vieille femme assassinée

#### A CALAIS

Avant-hier, vers 5 heures du matin, on trouvait morte dans son domicile, rue des Prairies, Mme veuve Demersman, âgée de 78 ans, épicière, connue sous le sobriquet de Mère Louis.

Au moment où son cadavre fut découvert, un jupon était placé sur la gorge et le visage était recouvert d'un oreiller.

Immédiatement bien qu'une somme de 317 francs était trouvée dans une poche déposée sous le comptoir, l'idée des premiers témoins de la découverte du cadavre fut que cette mort n'était pas naturelle et que la mère Louis avait dû être victime d'un crime.

La police, prévenue aussitôt, accourut, fit procéder aux constatations médico-légales, par le docteur Lemaître et ensuite par le docteur Guyot, médecin légiste.

Le docteur Lemaître ayant pu déterminer exactement les causes de la mort de la Mère Louis, M. Guyot, incertain comme son confrère, réclama une autopsie.

Cette autopsie fut ordonnée télégraphiquement par le parquet de Boulogne.

Le docteur Guyot, qui y procéda, constata que la mort était due en partie à l'absorption de gré ou de force, d'un litre d'alcool (génierve) qui avait déterminé des congestions pulmonaires.

C'est dire que le plus grand mystère continuait à planer sur cette mort.

Mais la police, qui depuis avait trouvé sur les dents, était déformée hier matin, par un jeune homme du nom de Octave Moret, demeurant rue des Bienvenues, 40, que la mère Louis avait bien et bel été assassinée et que les auteurs du crime étaient les nommés:

Vigniel Paul, âgé de 18 ans, remouleur, demeurant rue Heaticot et Delatre Louis âgé de 15 ans, journalier, demeurant quai du Commerce.

Moret déclara qu'il tenait ces renseignements d'un nommé Leuenné, âgé de 18 ans, demeurant rue Cambronne, 68, que Vigniel et Delatre avaient cherché à entraîner avec eux pour commettre leur forfait mais qui avait refusé.

#### Les aveux des assassins

Arrêtés aussitôt, Delatre et Vigniel cherchèrent d'abord à nier, puis ils s'accusèrent réciproquement et finalement accusèrent leur crime avec un parfait cynisme, vantant du tour joué à la mère Louis.

Voici, d'après eux, dans quelles circonstances, le drame fut accompli: «Pieds nus, les deux assassins pénétrèrent nuitamment dans la demeure de la vieille femme qui dormait profondément et gagnèrent sa chambre couchée.

Ils allumèrent une petite lampe, dont ils s'étaient munis et se mirent en devoir d'explorer la pièce.

A un certain moment la mère Louis ayant remué, Vigniel éteignit la lampe, ce qui fit prendre peur à Delatre, qui voulut se retirer; mais Vigniel le retint et l'aluma la lampe.

On visita alors les poches des jupons de la mère Louis où deux bourses furent découvertes.

Vigniel s'étant ensuite rendu dans la boutique, en revint avec un litre de génierve qu'il déposa à terre, en disant à son complice de lui passer un jupon qui se trouvait sur une chaise.

A ce moment, la mère Louis remua de nouveau ou plutôt se réveilla.

Aussitôt Vigniel lui jeta le jupon sur la tête, mais comme elle cria et se débattait Delatre saisit un oreiller le plaça sur la figure de la vieille et Vigniel s'assit dessus

pour étouffer le malheureux, qui néanmoins continuait à se débattre.

Devant cette résistance inattendue, et pendant que Delatre tenait fermement les bras de la mère Louis, Vigniel lui appuyant un genou sur la poitrine, lui ouvrit la bouche et lui entonna de force le titre de génierve qu'il était allé prendre dans la boutique.

La malheureuse réclamait de l'eau, Vigniel répondit: — «Tiens, en voilà de l'eau!» tout en continuant à lui verser du génierve dans la bouche.

Quand le litre fut vide, Vigniel replaça l'oreiller sur la tête de la mère Louis puis appuya dessus, tandis que son complice cherchait mais vainement à trouver de l'argent dans l'armoire.

Il faut croire que la pauvre martyre mourait pas assez vite, car Vigniel dut revenir relayer son complice fatigué et qui avait eu le temps d'assis sur l'oreiller placé sur la tête de la victime qu'il se recoucha tranquillement.

Quand enfin, la mère Louis ne donna plus signe de vie, Vigniel et Delatre, se préparèrent à partir; mais avant, ils s'emparèrent dans la boutique de pain, de fromage et de chocolat, puis ils gagnèrent la rue des Prairies en ouvrant la porte du magasin fermée avec un seul taquet.

Arrivé rue Thiers, Vigniel déclara que les deux bourses volées ne contenaient que la somme de 13 fr.; il rem fit 2 fr. à Delatre.

Ces deux précoces emarades ont été écroués à la prison de Saint-Omer.

### COMBATS DE GOQS

#### Roubaix.

Dimanche 9 juin, clos des Mille colonnes, 3 de 5 mort pour 500 francs. Les amateurs du Chalet de chez E. Belzac, de Croix, contre les Redoutables d'Armentières. Mise au point à 6 heures.

#### Tourcoing.

Une importante partie de rendez-vous de 3 pour 40 fr., prise le dimanche à 20 fr., a eu lieu jeudi après-midi à Marquain contre la société des Amis-Réunis de l'Ours de Tourcoing. Beaucoup d'amateurs ont assisté à cet intéressant combat. Les paris engagés ont été nombreux. L'animation a été grande. Voici le résultat de ce 2 de 3: la société des Amis-Réunis de l'Ours a gagné les 1re et 3e parties, la 2e n'a pas décidé et la 4e a été gagnée par Marquain.

— La partie d'un 2 de 3 mort pour 50 francs, parties de plaisir à 10 fr. qui a eu lieu lundi dernier chez M. Henri Vanderhilt, estamant du Marchand de Vaches, au Parc de Fieuville, avait réuni beaucoup d'amateurs et d'amateurs, et les jeunes gens de Tourcoing et M. Vpolderaghe. Les paris engagés ont été assez importants. Voici le résultat: les jeunes gens de Tourcoing ont gagné les trois premières parties et ont perdu la quatrième.

### CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

### Un satyre en soutane

#### Y aurait-il des complices

Tout porte à croire que cette affaire va prendre de plus grandes proportions.

On ne parle rien moins que d'un autre frère, instituteur à l'école de la rue Bourdon, qui serait dans le même cas que le frère Célestin en fuite.

Dans toute la ville, dans les ateliers, dans les cafés, on ne cause que de cette scandaleuse affaire. Dans le quartier du Père, surtout, l'indignation est générale. Nous avons vu quelques personnes, parties de famille, qui ont leurs enfants dans cette école qui nous ont catégoriquement déclaré que si ce n'était pour eux une «question de pain», ils les en auraient immédiatement retirés. Mais ils ont de nombreuses familles et ont besoin des secours que leur procurent les dames patronnesses, et ces secours leur manqueraient, s'ils plaçaient leurs enfants dans les écoles laïques.

#### Nouvelle descente du parquet

Nous avons dit hier que dans l'après-midi de mardi, plusieurs gamins avaient été appelés à Lille, devant M. le juge d'instruction. A la suite de leur interrogatoire, le parquet est descendu immédiatement à Roubaix où il arrivait à 5 heures 30. Il fut représenté par M. Houette, substitut du procureur de la République; M. Vitry, juge d'instruction et M. Planck, greffier.

Le parquet s'est d'abord rendu à la mairie pour prendre avec lui M. Chapé, commissaire de police faisant en ce moment les fonctions de commissaire central du quartier de l'Estreduard au bureau du 3e arrondissement, rue des Fossés.

En même temps qu'il faisait appeler plusieurs témoins, le parquet laissait cerner par un certain nombre d'agents de